

Compte-rendu des délibérations

Séance du 16 Mai 2022

L' an 2022 et le 16 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE CONSEIL sous la présidence de LENOIR Daniel, Maire.

Présents : M. LENOIR Daniel, Maire, Mmes : BESSÉ Marie-Françoise, BEUTIER Fanny, BOURG Céline, CHAILLOU Laëtitia, CHOINET Patricia, FLOCTEL Séverine, LEFEVRE Pascaline, LESAULNIER Régine, SASSIER Sandrine, MM : AEBI Gérard, BRÉHIN Éric, CAILLAUD Pascal, DUTERTRE Bastien, MAHERAULT Paul, MAIGNAN Jean-Louis, MIR Roger, ROULAND Michel

Excusés ayant donné procuration : Mmes : LEGRAS Mélodie à Mme BOURG Céline, PAILLARD Mickaëlle à M. AEBI Gérard, M. BERG Alain à M. AEBI Gérard

Excusés : MM : CHOPIN Yannick, RENAULT Jean-Michel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 18

Date de la convocation : 11/05/2022

Date d'affichage : 11/05/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS PREFECTURE DE LA MAYENNE
le : **18/05/2022**

et publication ou notification
du : **23/05/2022**

A été nommé secrétaire : M. DUTERTRE Bastien

Objet des délibérations adoptées à l'unanimité sauf :

la délibération **D22_05_15 - EHPAD : avis du conseil municipal sur la fusion des 2 EHPAD de VILLAINES-LA-JUHEL et de PRE-EN-PAIL/ST-SAMSON** qui a été adoptée à la majorité avec 1 voix contre de M. MAIGNAN et 2 abstentions de Mme FLOCTEL et de M. ROULAND.

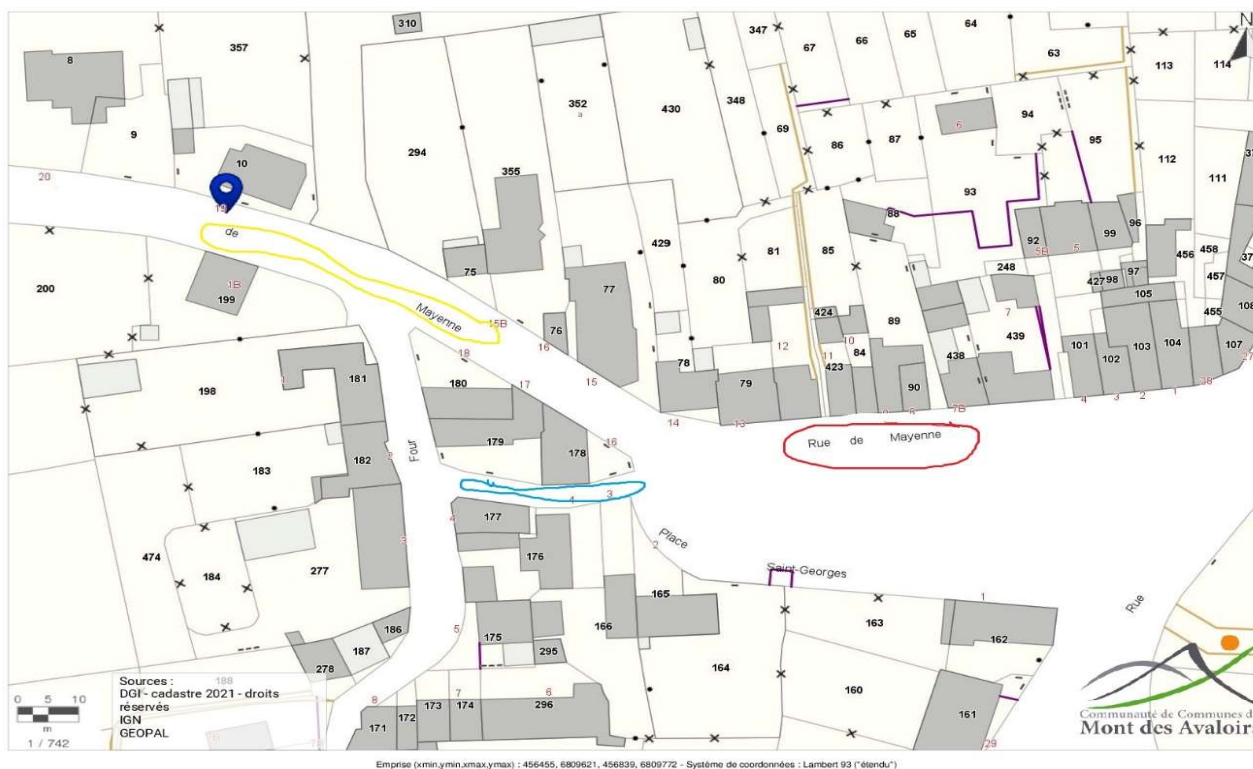
Monsieur le Maire fait approuver le compte rendu de la séance du 04 avril 2022 : pas d'objection sur le contenu.

I - TRAVAUX-URBANISME

- Dénomination de voies et renumérotation :

Dans le cadre de l'adressage normé et suite à la proposition de la commission "Travaux-Urbanisme-Environnement-Mobilité-Entretien des biens communaux", les conseillers ont validé les modifications de dénominations ainsi que leurs numérotations telles qu'elles leurs ont été présentées, à savoir :

- nommer la rue qui relie la rue du Four à la place St Georges : « **rue des Comtes de Juhel** » (en bleu),
- renommer une partie de la rue de Mayenne « **rue Marie-Thérèse COLIN** » (en jaune),
- renommer une partie de la rue de Mayenne en « **Place St Georges** » (en rouge).



- Aménagement de la rue du Maine - Attribution du lot 1 :

Après avoir lancé une consultation pour les travaux d'aménagement de la rue du Maine composée de 2 lots (terrassement/voirie et signalisation/traçage), la Commission d'Appel d'Offre, réunie le 16 mai 2022, a analysé les offres pour le **lot 1** et a proposé de retenir l'entreprise suivante, validée par les membres du conseil municipal :

- Lot 1 : Terrassement / Voirie : **CHAPRON** pour un montant de 105 862.50 € H.T. soit **127 035.00 € T.T.C.**

Par ailleurs, la Commission d'Appel d'Offre propose de ne pas retenir l'option suivante, trop onéreuse :

Option lot 1 – enrobé beige sur piste cyclable pour un montant de 23 640.00 € H.T., soit **28 368.00 € T.T.C.**

Pour le lot 2, la commune ne souhaite plus réaliser les prestations de résines car l'option des enrobés beige sur la piste cyclable pour le lot 1 du présent marché n'est pas retenue pour des raisons économiques. Aussi, une nouvelle offre a été demandée. Ce lot sera donc attribué après réception de cette dernière.

II - GESTION FINANCIERE

- Contrat Amiciel :

Par délibération en date du 04 avril 2022, le conseil municipal avait validé le contrat avec AMICIEL pour la mise en place du "portail familles" à la micro-crèche "Chapi-Chapo" pour un montant de 710 € H.T.

Or, suite à une mise à jour pour le déploiement du portail familles avec intégration des API nationales et pour la connexion Via France Connect, la société AMICIEL propose à la commune un nouveau contrat qui peut être subventionné par l'Etat.

Ainsi, les membres du conseil municipal ont validé la nouvelle proposition de la société AMICIEL pour une durée **d'un an** pour un montant de **8 334 € H.T., soit 10 000.80 € T.T.C.**, à compter du **01 janvier 2022** et autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention de **10 000 €** par le biais d'AMICIEL.

- Décision modificative n°1 :

La décision modificative n° 1 du budget général a été adoptée comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Art./Chap.	INTITULES	DEPENSES	RECETTES
2188	Autres immobilisations corporelles	- 320.00	
2051	Concessions et droits similaires	+ 320.00	
Total DM n° 1		0	0
Pour mémoire BP 2022		3 091 260.20	3 091 260.20
TOTAL Budget 2022		3 091 260.20	3 091 260.20
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Art./Chap.	INTITULES	DEPENSES	RECETTES
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs		+ 22 290.00
60612	Energie - électricité	+ 17 290.00	
60621	Combustibles	+ 5 000.00	
Total DM n° 1		22 290.00	22 290.00
Pour mémoire BP 2022		3 826 920.04	3 826 920.04
TOTAL Budget 2022		3 849 210.04	3 849 210.04

III - AFFAIRES IMMOBILIERES

- Périmètre ORT :

Dans le cadre du programme "Petites Villes De Demain", la commune, en lien avec la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs, a mis en place un comité de pilotage concernant l'Orientation de Revitalisation du Territoire (ORT) pour fixer les axes et les orientations.

Ainsi, le conseil municipal a validé les propositions du comité de pilotage de la C.C.M.A. concernant les axes et les orientations suivants ainsi que le périmètre de l'ORT :

- **Axe 1 : Habitat et logement :**

1. Une politique incitative en matière de production et de rénovation et d'amélioration de l'habitat
2. Favoriser un parcours résidentiel en faveur de mixité sociale

- **Axe 2 : Commerce et économie artisanale et industrielle :**

1. Structurer l'offre commerciale des centres-villes
2. Soutenir le développement de l'économie de proximité, artisanale et industrielle

- **Axe 3 : Patrimoine, culture et tourisme :**

1. Valoriser le patrimoine rural et durable des centres-villes
2. Valoriser les projets touristiques des centres-villes ou vers les centres-villes
3. Valoriser les projets culturels des centres-villes ou vers les centres-villes

- **Axe 4 : Mobilités et environnement :**

1. Affirmer les mobilités durables
2. Tendre vers l'autonomie énergétique
3. Développer les activités et les services en lien avec la transition énergétique
4. Préserver les ressources naturelles en centre-ville

- **Axe 5 : Cadre de vie :**

1. Développer l'offre de service aux habitants
2. Impulser une démarche d'animation de territoire
3. Requalifier l'urbanité des centres-villes

- Avis du conseil municipal :

- **Local sis 2 Grande rue-Place Neuve :**

Avis favorable du conseil municipal à l'établissement d'une co-propriété entre la commune et la propriétaire de la Gouline pour régulariser les problèmes de propriété du local.

- **Bien sis 2 rue de la vigne :**

Avis favorable du conseil municipal pour le projet de vente dudit bien.

- **Fusion EHPAD :**

Avis favorable du conseil municipal, avec 1 vote contre et 2 abstentions, pour le projet de fusion entre l'EHPAD de VILLAINES-LA-JUHEL et celui de PRE-EN-PAIL/ST-SAMSON.

IV - AFFAIRES IMMOBILIERES

- Participation des communes extérieures :

Les modalités de participation des communes extérieures à l'ALSH Lilas Plage ont été reconduites à l'identique comme suit :

- Accueil des enfants résidant dans la commune signataire, quelle que soit l'école dans laquelle ils sont scolarisés,

- Participation des communes de résidence des enfants à hauteur de :

- * **12 € la demi-journée par enfant et par mercredi,**

- * **24 € la journée par enfant et par mercredi,**

cette somme permettant de couvrir une partie du déficit pour le service mis en place le mercredi,

- Application, pour les enfants résidant dans des communes extérieures, des mêmes tarifs que pour ceux de VILLAINES-LA-JUHEL, étant précisé que ces tarifs sont fixés en fonction du quotient familial des familles et votés annuellement par délibération du conseil municipal de la commune de Villaines-la-Juhel.

- Les conventions s'achèveraient à la fin de **l'année scolaire 2022-2023.**

En effet, un travail doit être effectué en cours d'année avec la CAF pour ajuster les tranches du quotient familial et les tarifs. Une nouvelle convention sera alors proposée aux communes extérieures.

V - QUESTIONS DIVERSES

- Accueil des ukrainiens :

- * une famille (2 adultes et 2 enfants) devrait être logée à la résidence de l'Abbaye et arriverait mercredi 25 mai normalement,

- * scolarisation de 3 enfants, 2 à l'école primaire et 1 à l'école maternelle Henri SCHMITT qui habitent "Grigon" à AVERTON,

- * un autre enfant d'AVERTON serait susceptible de faire sa rentrée chez nous également.

- Panneaux indicateurs qui ne sont plus lisibles : comme un point doit être fait sur le jalonnement de la rocade de VILLAINES-LA-JUHEL, la remarque sera faite au Département.

Le Conseil Municipal a également :

→ autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'installation d'un réseau très haut débit en coffret de distribution avec MAYENNE FIBRE pour l'immeuble sis **11 rue de la Butte Rouge.**

→ autorisé Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'inventaire des chemins ruraux de la commune proposée par la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire et le Comité Régional de la Randonnée des Pays de la Loire et de nommer **M. Pascal CAILLAUD** comme référent élu.

→ approuvé les termes du contrat à passer avec l'entreprise TOUILLER pour la location du photocopieur de l'étage du service administratif pour une période de **12 trimestres** d'un loyer trimestriel de **245 € H.T.**

→ fixé les tarifs des participants au marché de Noël 2022, à l'identique de 2021, **soit 20 € pour un stand de 2.50m par 2m et 40 € pour un stand de 5m par 2m.**

- renouvelé le contrat de maintenance du logiciel pour le cimetière, proposé par la société GESCIME, pour une **durée d'un an, à effet du 24 mai 2022**, pour un montant annuel de **757.03 € H.T.**, renouvelable par reconduction tacite d'un an sans excéder 3 ans.
- attribué une subvention exceptionnelle à l'USV Futsal de **400 €** pour sa participation au Mondial Futsal de NANTES.
- donné son accord de principe à la rétrocession à la commune, **à l'euro symbolique**, des parcelles, cadastrées section AC 862 et 859, appartenant au syndic de la copropriété VILHENA.
- Reconduit à l'identique pour l'année scolaire 2022/2023 les tarifs de l'ALSH Lilas Plage.
- Reconduit à l'identique les tarifs de la garderie périscolaire de l'année scolaire 2022/2023.
- Reconduit à l'identique pour l'année scolaire 2022/2023 les tarifs de la cantine municipale.

▣▣ DÉCISIONS DU MAIRE ▣▣

- **Mise à disposition du local sis 2 Grande rue :**

Monsieur le Maire a signé la convention, proposée par le SDIS de la Mayenne, concernant la mise à disposition du local sis 2 Grande rue pour la formation des sapeurs-pompiers de VILLAINES-LA-JUHEL pour l'organisation de manoeuvres incendie sans mise à feu.

▣▣ INFORMATIONS ▣▣

- **Conseils municipaux :**

Les prochains conseils municipaux auront lieu :

- **le lundi 27 juin 2022,**
- **le lundi 12 septembre 2022,**
- **le lundi 10 octobre 2022,**
- **le lundi 14 novembre 2022,**
- **le lundi 12 décembre 2022.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

En mairie, le 23/05/2022
Le Maire
Daniel LENOIR